



SYNDICAT MIXTE BRESSE VAL-DE-SAONE

Adresse de correspondance :

Mairie de Pont-de-Vaux

66 rue Maréchal de Lattre de Tassigny

01190 PONT-DE-VAUX

Tél. : 03 85 38 01 82

Port. : 06 78 66 14 55

Mail : scotbressevaldesaone@gmail.com

Conseil Syndical du 03 Juin 2021

Compte-rendu

L'An deux mille vingt-et-un, le jeudi trois juin à vingt heures, les membres du Conseil Syndical du Syndicat Mixte du SCoT Bresse-Val de Saône, légalement convoqués, se sont réunis à Replonges (salle LIMORIN) sous la présidence de Henri GUILLERMIN.

COMMUNE DU SCoT BVS	DELEGUE TITULAIRE			DELEGUE SUPPLEANT				
	NOM / Prénom	Présent	Excusé	Absent	NOM / Prénom	Présent	Excusé	Absent
ARBIGNY	GRAS Daniel	x			SEVESTRE Marie-Hélène			x
ASNIERES SUR SAONE	WILLEMS Jean-marc	x			FONTIS Michel			x
BAGE DOMMARTIN	BERNIGAUD Christian	x			DIOCHON Eric			x
BAGE LE CHATEL	DA COSTA Carlos	x			MALATERRE Jean-Louis			x
BEY	GENTIL Michel	x			LAURENT Agnès			x
BIZIAT	ROCH Vincent	x			VEUILLET Stéphane			x
BOISSEY	TIRREAU Andrée	x			PAUGET Grégory			x
BOZ	GIRAUD Alain	x			BOYAT Dominique	x		
CHANOZ CHATENAY	MORANDAT Olivier				DEL VECCHIO PERNOUD Sébastien			x
CHAVANNES SUR RESSOUZE	GAVAND Jean-Paul				DOUARD Dominique	x		
CHAVEYRIAT	JACQUET Claude	x			RONGEAT Ghislaine			x
CHEVROUX	DEVEYLE Arnaud	x			SAVOT Dominique			x
CORMORANCHE-SUR-SAÔNE	PALLOT Jacques				PICHARD Séverine	x		
CROTTET	LHOTELAIS Jean-Philippe	x			DANNACHER Michèle			x
CRUZILLES LÈS MEPILLAT	DREYFUS Eric				POLONIA Joseph			x
FEILLENS	CHAMBARD Bertrand	x			VERNE Odile			x
GORREVOD	GUILLERMIN Henri	x			JANIAUD Françoise			x
GRIEGES	GREMY Annick		x		CHARVET Thierry	x		
LAIZ	SCHAUVING Sébastien	x			LOPES Fabien			x
MANZIAT	COULON Arnaud		x		VOISIN Luc	x		
MEZERIAT	DUPUIT Guy	x			MONIER Joel			x
OZAN	PESENTI Marie-Jeanne	x			BOYAT Marie-Eve	x		
PERREX	VIGHETTI Jean-Jacques	x			MONTANGERAND Jean Michel	x		
PONT DE VAUX	PION Pascal		x		BUGAUD Jean-Pierre	x		
PONT DE VEYLE	MICHEL Luc	x			MARQUOIS Michel			x
REPLONGES	VERNOUX Bertrand	x			RETY Jean-Pierre			x
REYSSOUZE	PELUS Agnès	x			LUSSIANA Christian			x
SAINT BENIGNE	UNIA Emily	x			POMMET Catherine			x
SAINT ANDRE DE BAGE	BAUCHEREL Didier	x			PLENARD Philippe			x
SAINT ANDRE D'HUIRIAT	JOURNEAU Damien	x			DOUVRES Dorian			x
SAINT CYR SUR MENTHON	LAUNAY Jean-Paul	x			CAMILLERI Jean-Luc			x
SAINT ETIENNE SUR REYSSOUZE	PELUS Jean-François	x			BERROT Daniel			x
SAINT GENIS SUR MENTHON	GREFFET Christophe		x		BROCHAND Michel	x		
SAINT JEAN SUR VEYLE	BROYER Roger	x			RABUEL Roland			x
SAINT JULIEN SUR VEYLE	MAUGE Lionel	x			REY Michel			x
SERMOYER	PANCHOT Huguette	x			COULON Anne-Marie			x
VESINES	JULLIN Gilbert			x	FOUCHER Philippe			x
VONNAS	CARJOT Jean-François	pouvoir			DUCLOS Nathalie			x

Participaient également :

- Mme Létang, chargée de mission SCoT
- M. Bonin, URBICAND
- Mme Christ, URBICAND

Objet de la réunion :

- Présentation du PADD modifié
- Présentation de la deuxième version du Document d'Orientations et d'Objectifs aux élus du conseil syndical

1- Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable

L'objectif du conseil syndical était de faire un rappel sur l'état d'avancement du SCoT et présenter la deuxième version du DOO aux élus.

Dans un premier temps le Bureau d'études a présenté les modifications réalisées au sein du PADD avant de lancer le débat d'orientations. Les modifications qui ont été réalisées permettent une meilleure cohérence avec le DOO mais elles ne modifient en rien les orientations générales.

Débat sur le PADD :

Le débat d'orientations est lancé, une question est posée concernant la répartition des logements sans foncier à l'échelle des polarités. Les élus du bureau répondent que les logements sans foncier sont répartis entre chaque EPCI mais pas entre chaque polarité. Aucune autre remarque ou question n'est faite sur le PADD.

Le PADD est donc validé en l'état par l'ensemble des élus.

2- Présentation du Document d'Orientations et d'Objectifs

Avant une présentation de synthèse de quelques prescriptions du DOO sur certaines thématiques, un rappel sur les éléments généraux du SCoT et le calendrier est effectué.

Le DOO se découpe en 3 chapitres comme c'est le cas dans le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) :

- Chapitre 1 : Réduire la vulnérabilité du territoire par un développement plus soutenable
 - Préserver les ressources, la trame verte et bleue, tendre vers la neutralité carbone, renforcer l'armature territoriale et l'accès aux services, offrir des solutions de mobilité en contexte rural
- Chapitre 2 : Valoriser les ressources locales pour développer les activités et l'emploi
 - Préserver et renforcer l'activité agricole, forestière, anticiper les besoins pour le développement des activités économiques, encadrer l'urbanisme commercial afin de renforcer l'armature territoriale du SCoT et les centralités, développer le tourisme
- Chapitre 3 : Adapter les conditions d'accueil aux évolutions sociodémographiques et à l'habitat
 - Produire les logements pour maintenir la population en place et accueillir de nouveaux habitants, diversifier l'offre de logements pour répondre aux besoins de tous les ménages, préserver le cadre rural et la qualité des paysages, etc.

Points de débats et d'échanges :

- Concernant la préservation des ressources naturelles

Les élus demandent si l'aménagement des voies cyclables est permis autour des cours d'eau et en secteur de zones humides. En effet, des projets de voies cyclables sont prévus notamment le long de la Veyle qu'il ne faudrait pas bloquer. Even Conseil assure que ces aménagements de modes doux ne pourront pas être bloqués mais cela pourra être rédigé de manière explicite dans le DOO.

Concernant l'eau et l'assainissement, plutôt que de conditionner l'ouverture à l'urbanisation à la capacité de la station d'épuration, il s'agirait de demander un rapport de conformité par la police de l'eau.

- Concernant l'encadrement de l'urbanisme commercial

Le seuil de 300 m² au-dessus duquel les nouveaux commerces doivent obligatoirement s'implanter en zone périphérique est peut-être trop faible. Tous les élus ne sont pas d'accord avec cette remarque, cependant, il est nécessaire de protéger les petits commerces de centre-ville notamment à Pont-de-Vaux qui arrive encore à maintenir son commerce. Des questions relatives aux magasins de producteurs maraîchers et aux magasins d'usines sont également posées, les élus répondent que les questions d'encadrement du commerce seront retraitées en bureau selon les remarques. Les élus souhaiteraient permettre le développement des magasins de producteurs locaux à la fois dans les centres-villes et dans les zones périphériques afin de laisser les opportunités de développement.

- Concernant l'application d'un coefficient de rétention foncière

Les élus souhaitent maintenir le coefficient de rétention foncière car il permet d'apporter une certaine souplesse aux documents d'urbanisme. La proposition du SCOT convient aux élus.

- Concernant le covoiturage

Il convient d'ajouter un espace de covoiturage sur la commune de Bey sur le document graphique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Rédigé par Marlène LETANG – Chargée de mission

Validé par Henri GUILLERMIN – Président du SCOT